

BROYAGE DES VEGETAUX



La commune d'Odars met en place le service de broyage des végétaux à domicile

Les mercredis

- 8 octobre
- 12 novembre
- 17 décembre

Horaires d'interventions

| | |
|-------|-----|
| 8h30 | 14h |
| 9h30 | 15h |
| 10h30 | 16h |
| 11h30 | |

Nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire à la mairie

afin d'organiser les déplacements de l'équipe technique. Vous devez être présents (ou un tiers) pour permettre l'accès aux branchages et pour des questions de sécurité.

- L'opération sera effectuée par un agent communal, seul habilité à utiliser le matériel.
- La durée d'intervention est de 30 minutes maximum.
- Le broyat sera laissé sur place.
- Tarif : 15 € la prestation. Vous recevrez directement un avis de somme à payer de la Trésorerie de Castanet.

Modalités de prise de rendez-vous

- L'heure d'intervention vous sera communiquée dans les meilleurs délais une fois le planning de la journée défini.
- La signature du règlement d'intervention sera demandée à la réservation.
- Le règlement de ce service est consultable en mairie.

Déchets verts acceptés

Les branchages avec ou sans feuilles résultant du débroussaillage, des tailles de haies et des élagages d'arbres d'un diamètre ne dépassant pas dix centimètres.

Modalités d'accès

- Les branchages devront être présentés dans un endroit accessible par le broyeur et n'ayant pas une forte pente.
- Les professionnels sont exclus de ce service

Accueil de la mairie

Par téléphone au 05 62 71 71 40
Par courriel à mairie.odars@orange.fr



Véritable ressource verte, une couche épaisse de broyat en paillage fertilise le sol, maintient sa fraîcheur et son humidité en été, ce qui permet de limiter les arrosages. En hiver, le paillage protège le sol et les racines du gel (loi de Transition énergétique pour une croissance verte).